



Délibération n°104/CT/2026 du 22/09/2026 portant désignation des membres du conseil municipal au sein de la commission de sélection des volontaires en service civique pour la période 2026-2027

- VU** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, modifiée ;
- VU** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée ;
- VU** l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005 portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs, modifiée, notamment l'article 36 ;
- VU** la délibération n°78/CT/2026 du 5 août 2026 approuvant la mise en œuvre du dispositif du service civique au sein de la commune de Tumaraa pour la période 2026-2027 et notamment son annexe fixant les critères de sélection, les modalités d'évaluation et les règles de fonctionnement de la commission de sélection ;

Considérant que la délibération n°78/CT/2026 du 5 août 2026 prévoit l'accueil de quinze volontaires en service civique au sein de la commune de Tumaraa pour la période du 1er novembre 2026 au 30 juin 2027 ;

Considérant que l'annexe à cette délibération prévoit que les candidatures sont examinées par une commission de sélection composée du maire, du premier adjoint, de quatre conseillers municipaux désignés par le conseil municipal et du directeur général des services ou de son représentant ;

Considérant qu'au 21 août 2026, date limite de dépôt des candidatures, trente-cinq dossiers de candidature ont été reçus par la commune pour les quinze missions de service civique proposées ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, de désigner les quatre conseillers municipaux appelés à siéger au sein de la commission de sélection afin de permettre l'examen et le classement des candidatures reçues ;

Où l'exposé du maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 22 septembre 2026 ;

ADOPTE

Article 1 : Pour la mise en œuvre du dispositif du service civique au sein de la commune de Tumaraa au titre de la période 2026-2027, sont désignés pour siéger au sein de la commission de sélection des volontaires en service civique, en qualité de membres du conseil municipal :

- Mme Herenui TEURA ;
- Mme Moemoea COLOMES ;
- M. Jean-Nôel HIRO ;
- M. Ioera TCHONG TAI.

AGEDI Dépôt HAUT-COMMISSARIAT DE PAPEETE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/09/2026 987-200015097-20260922-DEL_2026_104-DE

Article 2 : La commission de sélection exerce ses missions dans les conditions prévues par la délibération n°78/CT/2026 du 5 août 2026 et son annexe.

Article 3 : Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et R. 421-2 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication. Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès des services de la commune de Tumaraa. Ce recours interrompt le délai du recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réception d'une réponse, étant précisé qu'un défaut de réponse dans un délai de deux (2) mois vaut décision de rejet. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérécours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le maire



M. Gérard GOLTZ



Conformément à l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales, le maire de la commune de Tumaraa certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

AGEDI
Dépôt HAUT-COMMISSARIAT DE PAPEETE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 23/09/2026
987-200015097-20260922-DEL_2026_104-DE